



L'AFD ET **les migrations**



Plus de
100 projets
financés depuis 2016

Plus de
550 M€
engagés depuis 2016

Près de
40 pays
partenaires

En 2023, les migrants internationaux représentaient plus de 280 millions de personnes, soit 3,6 % de la population mondiale. Répondant à des facteurs multiples (économiques, sociaux, politiques, culturels, climatiques, environnementaux...), les migrations interagissent avec les processus de développement, étant à la fois génératrices de richesses et sources de vulnérabilités. En investissant dans la gouvernance des migrations, le groupe AFD souhaite renforcer la compréhension et la gestion des enjeux migratoires à tous les niveaux, en accompagnant à la fois les acteurs institutionnels, la société civile et le secteur privé.

Les migrations, un enjeu de développement

1

Valoriser les apports des migrations

L'AFD s'emploie à valoriser les apports des migrations au développement des pays de départ, de transit et d'accueil (flux financiers, activité économique, expertise technique, investissements solidaires, apports culturels et artistiques, etc.). Elle poursuit à cette fin les objectifs suivants :

- **Prendre en compte les enjeux de mobilité humaine dans les politiques publiques nationales et locales** (santé, éducation, formation professionnelle, emploi, aménagement du territoire, adaptation au changement climatique, État de droit, état civil...) pour tirer tous les avantages des migrations en faveur du développement durable.
- **Maximiser les apports des diasporas au développement**, à travers un soutien à leurs actions de solidarité, la réduction des coûts de transfert de fonds et l'émergence de nouveaux produits d'épargne, un appui aux projets entrepreneuriaux et aux systèmes d'accompagnement des entreprises, et enfin via la mobilisation de l'expertise des diasporas au sein de leur double espace de vie (pays d'accueil et d'origine).
- **Soutenir des discours responsables sur les migrations**, via la collecte, la production et la diffusion de données fiables, le renforcement des médias dans leur capacité à produire des contenus de qualité et l'appui à un débat public ouvert, apaisé et non stigmatisant à l'égard des personnes migrantes.

2

Promouvoir des migrations sûres, ordonnées et régulières, garantissant le respect des droits fondamentaux

L'AFD appuie les acteurs institutionnels à tous les niveaux (local, national et régional) afin d'améliorer leur connaissance des migrations sur leur territoire et de faciliter l'élaboration, le renforcement et le déploiement de leurs politiques publiques migratoires. Elle décline cette approche selon quatre axes :

- **Garantir les droits des personnes migrantes** en prenant en compte leurs vulnérabilités spécifiques, notamment celles des femmes et des enfants, en développant les services essentiels dans les territoires et en renforçant les facteurs d'inclusion et de cohésion sociale.

- **Favoriser les mobilités légales et circulaires** des travailleurs, des étudiants et des chercheurs universitaires, y compris les mobilités Sud-Sud, afin de renforcer les échanges de connaissances et de compétences.
- **Prévenir le trafic de migrants et la traite des êtres humains** par un soutien aux mécanismes de coopération régionale, à l'élaboration de cadres normatifs et institutionnels adéquats, au renforcement de la chaîne pénale et des autorités judiciaires, et aux services spécialisés de protection, d'assistance et de réinsertion destinés aux victimes.
- **Accompagner la réinsertion socio-économique durable des migrants de retour** via un meilleur accès aux services essentiels, aux formations qualifiantes, à l'emploi décent et à des services financiers adéquats.

3

Lutter contre les vulnérabilités liées aux migrations contraintes

Près de 117 millions de personnes dans le monde étaient déplacées de force en 2023 (source HCR). 75 % d'entre elles vivent dans des pays à revenus faibles ou intermédiaires, où l'accueil doit être amélioré. Dans ces contextes de fragilités, de crises et de conflits, l'AFD soutient les populations déplacées autant que les communautés hôtes pour :

- **Garantir la protection, le respect des droits et la dignité des réfugiés et déplacés internes**, par la satisfaction de leurs besoins immédiats, l'amélioration de la fourniture de services de base, l'assistance juridique, la sécurité économique et la lutte contre les discriminations, en considérant les vulnérabilités spécifiques des femmes et des enfants.
- **Renforcer la résilience des territoires impactés par les déplacements forcés**, en répondant aux besoins des communautés hôtes et en soutenant des modèles inclusifs de gouvernance locale : gestion équitable des espaces et des ressources naturelles, prévention des conflits, développement économique, restauration de la confiance...
- **Renforcer les mécanismes de protection et d'asile** dans les pays de transit et de destination, afin d'améliorer l'accueil et l'admission des personnes réfugiées, de garantir leur accès aux services de base et d'assurer leur autonomisation économique, en définissant des solutions durables avec les administrations en charge de l'asile et la société civile.